

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23</p> <p>Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt six mars à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil Municipal de Vourles, dûment convoqué le dix neuf mars, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Excusés : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Pouvoirs : Elyane CLOP donne pouvoir à Pascale HAUK, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Dominique REGNIER.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-023

SEANCE DU 26 MARS 2009

**OBJET : Création d'un poste d'ATSEM –
Agent territorial spécialisé des Ecoles maternelles**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions de la fonction publique territoriale,
Vu les lois de février 2007 portant réforme de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire explique qu'une classe supplémentaire de maternelle va ouvrir à la rentrée prochaine à l'Ecole Girard DESARGUES. Dans ce contexte, il est nécessaire d'assurer une assistance au personnel enseignant par le recrutement d'un agent territorial spécialisé des Ecoles maternelles (ATSEM).

Ainsi, Monsieur le Maire souhaite recruter une ATSEM qui interviendrait à temps complet à l'Ecole Girard DESARGUES, et dont les missions seront les suivantes :

- Assistance au personnel enseignant : réception, animation et hygiène des jeunes enfants
- Préparation et mise en état de propreté des salles et locaux.

Monsieur le Maire dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer le poste d'ATSEM à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer le poste d'ATSEM à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2009.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES